SECURITE FERROVIAIRE – DECRET SECUFER

Conforme au décret n° 2017_694 du 2 mai 2017 relatif à la protection des travailleurs intervenants sur les systèmes de transport ferroviaire ou guidé et de chemins de fer à crémaillère ou contribuant à leur exploitation.

- Niveau : Intermédiaire
- Objectifs opérationnels :
- Se conformer au décret 2017-694 du 02/05/2017, relatif à la protection des travailleurs intervenant sur les systèmes de transport ferroviaire exploités
- Objectifs pédagogiques :
- Identifier les risques liés à la circulation ferroviaire
- Identifier les risques électriques présents dans l'environnement ferroviaire
- Identifier la prévention mise en œuvre face aux risques liés à la circulation ferroviaire
- Identifier les mesures de prévention mises en place face aux risques électriques dans l'environnement ferroviaire
- Animateur : Expert prévention ferroviaire
- Public : Personnel intervenant à proximité des emprises ferroviaires ou à l'intérieur des emprises ferroviaires.
- Prérequis : Français niveau B1 (CECR)

CONTENU DE LA FORMATION:

- Les principes du décret SECUFER
- Appréhender les risques et mesures liés à la circulation ferroviaire
- Appréhender les risques électriques présents dans l'environnement ferroviaire et les mesures de prévention
- Méthodes mobilisées :
- Apport théorique
- Exercices en salle
- Réalité virtuelle
- Méthodes expositive, interrogative, active et démonstrative
- Modalités d'évaluation : Questionnaire d'évaluation des connaissances
- Remise d'une attestation de réussite à la formation SECUFER suite à l'évaluation de compétences
- Nota: L'autorisation d'accès en emprise ferroviaire doit être délivrée par l'employeur



